

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **13 (1921)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an
 Pour l'Étranger: Port en sus
 Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
 Téléphone 3168 o o o Kapellenstrasse 8 o o o Compte de chèques N° III 1366
 Paraît tous les mois

Expédition et administration: o
 Imprim. de l'Union, Berne
 o o o Kapellenstrasse, 6 o o o

SOMMAIRE:

	Pages		Pages
1. Les syndicats et la crise économique	33	6. Economie publique	39
2. Une organisation particulière	35	7. Politique sociale	39
3. A la commission fédérale des fabriques	36	8. L'Union syndicale internationale et la lutte contre le chô-	40
4. Questions économiques	37	mage	40
5. Economie sociale	38	9. Dans les fédérations syndicales	40
		10. Mouvement syndical international	40

Les syndicats et la crise économique

Pendant ces derniers mois la crise économique a pris des dimensions qui dépassent les mesures auxquelles nous étions habitués jusqu'ici. Le nombre des chômeurs totaux s'approche de 50,000, celui des chômeurs partiels est de près de 100,000. Dans les grandes industries d'exportation, de nombreuses fabriques ont cessé entièrement l'exploitation, d'autres ne travaillent qu'à horaire réduit. La situation serait plus grave encore si l'électrification des chemins de fer n'occupait pas une partie de l'industrie des machines et des professions du bâtiment.

Les arts et métiers sont de même considérablement atteints, il semble que les industries de l'alimentation sont frappées à leur tour par la crise.

L'inquiétude des ouvriers s'accroît avec le nombre des chômeurs et avec les phénomènes si peut réjouissants qui accompagnent l'extension de la crise. C'est ainsi que les mouvements de salaire ont subitement cessés, malgré que dans de nombreux cas le salaire n'est nullement conforme au coût de la vie. Après la dépression occasionnée par la déclaration de la guerre, le développement des syndicats commença justement parce qu'il était possible, sous la pression de l'éveil des masses et en profitant de l'essor des entreprises de guerre, qui avaient besoin de toutes les mains, d'obtenir une augmentation des salaires sans grands sacrifices. Nombreux sont les nouveaux syndiqués qui se sont habitués ainsi à cette politique d'offensive et ne peuvent plus comprendre la situation actuelle. Le Conseiller national Sulzer se mit lui-même en tête de ceux qui préconisaient la baisse des salaires en disant: « La réduction des prix peut seule nous sauver — mais seulement si une baisse des salaires a lieu simultanément. Notre production ne peut être rendue meilleur marché que par une réduction des salaires et une augmentation de la capacité de travail, ce qui nous amène naturellement au problème du temps de travail. » Sulzer affirme qu'il serait possible aujourd'hui encore, d'obtenir des commandes à courts délais de livraison, exécutées par des heures de travail supplémentaires — il est vrai à des prix moindres qui ne pourraient être possibles que par la baisse des salaires. A notre avis la crise économique ne peut pas être combattue par de tels moyens, sans considérer que nous nous y opposons en principe, car la force d'achat de la masse des consommateurs serait affaiblie plus encore par la baisse des salaires, et par la prolongation du temps de travail, le nombre des chômeurs deviendrait plus grand encore.

Si un produit coûte 10 fr. et devient de un franc

meilleur marché ensuite d'une baisse de salaire, cela ne sera d'aucun avantage pour l'ouvrier, car sa force d'achat sera nécessairement affaiblie d'un franc. Une telle réduction de prix ne peut être avantageuse qu'à ceux qui n'ont pas besoin de restreindre leurs dépenses et qui ne sont pas obligés d'accepter des baisses de salaire, soit parce qu'ils ne travaillent pas ou tout au moins ne sont pas des salariés. Il en est de même avec la question du chômage. Si vraiment la production est plus élevée avec un temps de travail plus long, ce que M. Sulzer devrait encore prouver — nous prétendons que les taux du travail aux pièces n'ont pas augmentés dans la proportion des salaires en général — l'effet économique serait le suivant: Le nombre des chômeurs totaux et partiels est actuellement environ du 14 pour cent des ouvriers. 86,000 ouvriers occupés doivent donc encore entretenir 14,000 chômeurs. Si le temps de travail des occupés était prolongé d'une heure par jour, il en résulterait plus d'un demi million d'heures par semaine. Par conséquent 10,000 nouveaux ouvriers perdraient leurs places. Ils ne seraient alors éliminés non seulement comme producteurs, mais aussi en grande partie comme consommateurs, car c'est à peine s'ils peuvent subvenir à leurs plus stricts besoins avec le secours qu'ils obtiennent. Au fonds, cette mesure ne ferait que prolonger et aggraver la crise de la vente dont nous souffrons aujourd'hui.

La théorie qu'il s'agit maintenant, par une prolongation illimitée du temps de travail, de réparer les dommages occasionnés par la folie de la guerre, est repoussée comme telle par les ouvriers, car ce ne sont pas eux qui sont responsables de ce crime, ils sont d'ailleurs d'avis que le moment est enfin venu d'engager à des sacrifices, ceux qui en sont moralement responsables et qui se sont enrichis encore du malheur qui a frappé l'humanité. Nous avons déjà dit que la force d'achat des ouvriers diminue avec la baisse des salaires. Mais le projet de rétablir la capacité de concurrence dans les pays ayant un faible change est de même une entreprise infructueuse, car la différence du change ne peut être compensée que si les ouvriers suisses consentent à se laisser traiter peut-être comme des « nègres ». Si nous considérons ce qui se passe dans le monde, nous constatons aussi que l'on parle de baisses de salaire dans les pays ayant un change très bas et que par ce moyen on veut relever leur capacité de concurrence sur le marché mondial. Ce fait suffit pour démasquer les véritables intentions de ceux qui préconisent la réduction des salaires: On veut faire une pression pour que la classe ouvrière accepte plus facilement la prolongation projetée du temps de travail.